



Scanner

PAR MURAT KUNT*

Droit d'intermédiaire

Comment est-il possible qu'un CD, dont le coût de production est inférieur à un franc, n'arrive pas dans mon lecteur pour moins de 25 francs? On trouve la réponse chez une série d'intermédiaires comme la maison d'édition, l'imprimeur de l'étiquette, l'emballeur, le camionneur, le distributeur, le vendeur, etc. Ce schéma n'a pas changé depuis le disque 33 tours en vinyle. En revanche, le format de l'information sur le disque a changé, il est devenu numérique. Par ailleurs, il est impossible, même pour le régime le plus policier, de m'empêcher d'échanger mon dernier disque avec celui de mon ami ni d'avoir autant d'amis que je veux. De nos jours, un contenu numérique peut atteindre tous mes amis dans les quatre coins du monde en quelques clics et secondes par Internet.

C'est ainsi que le phénomène Napster est né, utilisant le mot «ami» dans un sens un peu trop large. Les intermédiaires, orchestrés par les maisons d'édition, ont déclaré la guerre au nom des droits d'auteur. Certes une création, un travail doit être

récompensé pour autant qu'il présente un intérêt pour d'autres personnes que celle qui crée ou effectue le travail. Mais dans les sommes en question cette part est minime. Alors que les éditeurs croyaient gagner une première bataille dans cette guerre biaisée par une justice discutable, d'autres «Napster» ont commencé à pousser comme de la mauvaise herbe.

Ces guerres sont perdues d'avance. On ne peut même pas ordonner des saisies des «fichiers», ils sont découpés et acheminés par plusieurs chemins indépendants. La même tendance se met en place pour la vidéo depuis que les DVD remplacent les cassettes VHS. Les protections les plus sophistiquées se font casser dans la journée. Le livre est pour l'instant épargné, car le fichier original du texte ne circule pas. Passer plusieurs centaines de pages au scanner et recréer une copie électronique représente encore un travail important. Mais la presse spécialisée, surtout avec les revues, s'écarte de plus en plus du support papier et soit «tolère» le napstérisme, soit pratique des prix très bas.

On ne peut plus rester indifférent à cette évolution rapide. Les intermédiaires court-circuités ou en voie de l'être devraient déployer leur énergie à se réorienter plutôt que déclarer des guerres perdues à l'avance et les juristes devraient moderniser les règles du jeu. Il vaut mieux accéder au droit par le travail que l'inverse. ■

*Professeur à l'EPFL, Laboratoire de traitement des signaux.